



place de la Mairie  
14240. Cahagnes

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

L'an deux mil douze, le mardi 19 juin à 20h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à la salle des Fêtes de St Georges d'Aunay sous la présidence de Monsieur Pierre LEFEVRE, Président, suite à la convocation adressée par Monsieur le Président le 13 juin 2012 et affichée ce même jour.

**Nombre de membres en exercice : 54**

**Etaient présents : 40**

**Ayant pris part à la décision : 40**

**Etaient présents :**

M. Pierre LEFEVRE Président, Mme MM. Yves CHEDEVILLE, Christine SALMON Vice-présidents, Mmes et MM. Danielle HOULBERT, Louis PARIS, Christelle CAMUS, Gilles LECONTE, Ourida PIOLINE, Joseph DESQUESNE, Jean-Claude BINET, Jean-Pierre PLANQUETTE, Dominique MARIE, Roger MAHE, Régine GOULAS, Bernard LE TOURNEUR, Jean BRIARD, Pierre FABIEN, Marie Noëlle BAILLEUL, André PHILIPPINE, Bernadette OURRY, Jérôme LAZE, Patrick DUCHEMIN, Gilbert TOTAIN, Jean Philippe BIHEL, Willy PAWELOSZEK, Michel GENNEVIEVE, Nathalie HANICOT, Jean-Pierre BLOUIN, Guy PELVEY, Yves CATHERINE, Jean-Noël DUMAS, Olivier BOUTARD, Claude HAMELIN, Claude DUBREIL, Jean DROUARD, Vincent VANIER, Thérèse MADEC, Michel HUE Monique FORTIN, Michel DELAROQUE délégués.

**Etaient excusés et représentés :** Mmes Nicole ANDRE, Sylvie LENOURRICHEL, MM Daniel BURTIN, Valéry JOURDAIN, Pascal BOUTRY, Pascal JULLIEN, Jacques DELAMARRE, Denis JOURDAIN.

**Etaient excusés :** MM. Marcel BONNEVALLE, Michel DUBOURG, Michel LAFOSSE, Joël LEVERT, Jean-Paul THOMAS, Yannick HOMMET.

**Etait absent :** MM. Christian GABRIEL, Alain LEGENTIL, Sébastien KOSLOFF, Jacques SENEAL, Michel RABACHE, Michel BISSON, Bruno CAER, Mickaël SONNEN.

Madame Danielle HOULBERT a été élue secrétaire de séance.

**20120619-6 OM: Redevance Incitative: mise en place**

L'exposé du résultat de l'étude complémentaire du cabinet GIRUS est présenté pour permettre aux membres du conseil communautaire de se positionner sur la mise en place de la RI. Cette redevance incitative ne serait effective qu'en 2015. La délibération porte sur le principe de sa mise en place et sur la demande au syndicat mixte d'aller dans ce sens.

**Le Conseil communautaire décide, à 38 Voix pour et 2 abstentions, après en avoir délibéré :**

- que le syndicat mixte mette en œuvre le principe de la redevance incitative à la levée et apport volontaire pour le tri sélectif étant entendu que la communauté de communes se

**positionnera ultérieurement sur le mode de perception de la redevance et ses modalités d'application.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

*Certifié exécutoire par le Président,*  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27 juin 2012  
Et de la publication le

27 JUIN 2012



Le Président,  
Pierre LEFEVRE

